



**Préposé ou préposée à la tribune
Commis 2 (CL2)**

Session et occasionnel
Assemblée législative du Manitoba
Direction de la Chambre
Winnipeg (Manitoba)

Numéro de l'annonce : 012326

Échelle de salaire : CL2, de 21,17 \$ à 24,73 \$ de l'heure

Date de fin : 01 août 2026

La personne titulaire de ce poste est employée par l'Assemblée législative.

Il s'agit d'un recrutement préférentiel. Toutes les personnes sont encouragées à postuler. Toutefois, dans le cadre de ce concours, la préférence sera accordée aux Autochtones et aux membres des minorités visibles. Nous demandons aux postulants de s'auto-déclarer au moment de présenter leur demande d'emploi.

Introduction :

L'Assemblée législative du Manitoba recherche plusieurs préposés à la tribune pour rejoindre la division de la Chambre. Les titulaires de poste doivent posséder d'excellentes aptitudes relationnelles et être conscients des questions de sécurité lorsqu'ils sont en contact avec un grand nombre de visiteurs chaque jour. Ils seront des employés politiquement neutres de l'Assemblée législative et ne travailleront donc pas à titre d'employés du gouvernement.

Conditions d'emploi :

- Pouvoir légalement travailler au Canada.
- Être et demeurer non partisan sur le plan politique, sur le plan de la perception ainsi que dans les faits.
- Fournir une vérification satisfaisante du casier judiciaire, du registre concernant les mauvais traitements et du registre des mauvais traitements infligés aux adultes.

Compétences :

Critères essentiels :

- Expérience de travail auprès du public
- Expérience dans le domaine de la sécurité
- Capacité à travailler de manière autonome
- Capacité à travailler selon un horaire variable et à faire des heures supplémentaires à l'occasion
- Excellent souci du détail, y compris la capacité d'identifier et de reconnaître les députés et le personnel
- Fortes aptitudes en relations interpersonnelles et en communication orale

Critères souhaités :

- Connaissance des enjeux politiques et des usages parlementaires

Tâches :

La personne choisie est chargée de contrôler l'accès et de veiller à la sécurité de la tribune du public pendant la session législative. Elle offrira occasionnellement des services analogues aux réunions de comité. Elle sera aussi appelée à répondre aux demandes d'information des visiteurs et du public.

Horaire de travail :

La majorité des jours de travail ont lieu lorsque l'Assemblée est en session, mais le personnel peut être appelé pendant l'intersession pour les réunions de comité. Les heures de travail durant la session sont :

- le lundi et le mercredi après-midi;
- le mardi et le jeudi matin et après-midi;
- le vendredi matin occasionnellement.

La personne choisie peut être appelée à faire des heures supplémentaires et à travailler en soirée.

Présentez votre candidature à l'adresse suivante :

N° de l'annonce : 012326

Assemblée législative du Manitoba

Service des ressources humaines

386, Broadway, bureau 302

Winnipeg (Manitoba) R3C 3R6

Téléphone : 204 945-7279

Télécopieur : 204 948-3115

Courriel : hr@legassembly.mb.ca

Les postulants peuvent faire une demande de mesures d'adaptation raisonnables liées à la documentation ou aux activités utilisées dans le cadre de la procédure de sélection. Au moment de postuler, veuillez indiquer le numéro de l'annonce et le titre du poste dans l'objet ou le corps de votre courriel. Votre lettre d'accompagnement, votre curriculum vitae ou votre formule de candidature doivent clairement montrer de quelle façon vous répondez aux exigences du poste.

Nous remercions toutes les personnes qui présentent leur candidature, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape du processus de sélection.